

COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

—◆—
**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
—◆—

SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2013

réunie sur convocation en date du 3 Juin 2013
sous la présidence de Monsieur VOLLE Michel, Maire

—◆—
Présents : Mrs VOLLE Michel, BATTISTINI Daniel, CHOISEL Gérard,
CUCCIA Denis, EBERSOLD Roland, JUGEL Charles, LAURENT
Michel, MOTTA Angel, MOUSSLER Christian, TRIPODI Dominique
Mmes BRUNELLE Karine, KREBER Odette, MATHIS Alice,
MINALDO Mireille, PIERRARD Chantal, ZACHER Assunta

Absents : Mrs ALBERTINI Gérald, MARTINELLI Tristan,
Mme KOMAR Bernadette

Excusés : Mrs LAGODZKI Daniel, DUFFAU Luc
Mme TONIOLO Marie-Françoise

Procurations : Monsieur LAGODZKI Daniel a donné procuration à Monsieur
EBERSOLD Roland, Mme TONIOLO Marie-Françoise a donné
procuration à Madame MATHIS Alice

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Avril
2013.

DELIBERATION N° 33 : DECISION MODIFICATIVE N° DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le
budget de l'exercice en cours comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte 202 (frais de modification de document d'urbanisme) : + 500,00 €
Compte 2033 (frais d'insertion) : - 500,00 €

Résultat du vote :

Pour = 18
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 34 : PRET BANCAIRE A TAUX FIXE A LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif prévoit la réalisation d'un prêt bancaire à hauteur de 750 000 € en 2013. Les derniers éléments budgétaires laissent à penser qu'un prêt de 630 000 € sera suffisant à équilibrer le budget. Il est donc proposé au Conseil Municipal la réalisation d'un prêt bancaire auprès de la Caisse d'Épargne selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 630 000 €
- Taux d'intérêt fixe
- Montant du taux d'intérêt : 2,30%
- Durée du prêt : 8 ans
- Amortissement constant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la réalisation de ce prêt auprès de la Caisse d'Épargne,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 de la Commune.

Résultat du vote :

Pour = 18
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 35 : ACHAT DE TERRAINS (PARC DU CHATEAU)

VU l'avis de France Domaines en date du 7 mars 2013.

Par délibération du 15 avril 2011, le Conseil Municipal a accepté l'achat de 73,87 ares de terrains à la société BATIGERE pour 100 000 € (section B parcelles 2003, 1547, 297). Monsieur le Maire a été informé après cette délibération qu'une clause grevant ces terrains prévoyait, dans un acte notarié antérieur, la cession de ces terrains à l'euro symbolique à la Commune de MONTAIS-LA MONTAGNE. Monsieur le Maire demande à ce que cette délibération du 15 avril 2011 soit rapportée et qu'une nouvelle délibération accepte l'achat de ces terrains à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées ci-après :

Section	N°	Contenance
B	2003	8 a 58 ca
B	1547	25 a 50 ca
B	297	39 a 79 ca
Soit une surface totale de :		73 a 87 ca

- Fixe le prix de vente à 1 ¤,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents et actes relatifs à cette vente,
- Dit que les actes seront réalisés en l'Etude de Maître REMY 24 Avenue Foch 57000 METZ,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- Dit cette délibération annule et remplace celle du 15 Avril 2011 portant sur le même objet.

Résultat du vote :

Pour = 18
 Contre = 0
 Abstentions = 0

DELIBERATION N° 36 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS DU VIEUX MONTOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « Les Amis du Vieux Montois » sollicitent une subvention exceptionnelle dans le cadre de la manifestation du 30^{ème} anniversaire de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 ¤ à l'association « Les Amis du Vieux Montois ».

Résultat du vote :

Pour = 18
 Contre = 0
 Abstentions = 0

DELIBERATION N° 37 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la MJC sollicite une subvention exceptionnelle de 1 881,20 ¤.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 881 ¤ à la MJC de Montois-la-Montagne.

Cette somme correspond à des bons gratuits pour la fête foraine pour les élèves des écoles maternelle et primaire et du Conseil Municipal Enfants.

Résultat du vote :

Pour = 18
 Contre = 0
 Abstentions = 0

DELIBERATION N° 38 : CREATION D'UN POSTE DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque communale fête cette année ses 15 ans. La personne en charge de la bibliothèque prendra sa retraite à compter de 2014. Il convient donc de pourvoir à son remplacement et il est proposé le recrutement d'un adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet (20 heures) à compter de septembre 2013, afin de préparer la transition et le départ de l'agent en poste. Cela correspond au temps de travail actuel de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (20 heures par semaine) à compter du 1^{er} Septembre 2013,
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2013,
- DIT que les dispositions des délibérations du 16 Décembre 2003 et 8 Décembre 2006 relatives au régime indemnitaire sont applicables à ce poste.

Résultat du vote :

Pour = 18
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 39 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (15 heures annualisés) afin de procéder aux remplacements des agents absents ou en congé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (15 heures par semaine) à compter du 1^{er} Septembre 2013,
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2013,
- DIT que les dispositions des délibérations du 16 Décembre 2003 et 8 Décembre 2006 relatives au régime indemnitaire sont applicables à ce poste.

Résultat du vote :

Pour = 18
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 40 : ADHESION A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal de MONTOIS-LA-MONTAGNE,

DECIDE :

- D'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »,

- D'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général le 7 Février 2013 figurant en annexe à la présente délibération,

- De mandater Monsieur Charles JUGEL, Adjoint au Maire, pour représenter la commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE.

Avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »,

Puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour = 18

Contre = 0

Abstentions = 0

DELIBERATION N° 41 : ADHESION DES COMMUNES DE ANCY-SUR-MOSELLE ET DORNOT AU SIEGVO

Le Maire expose :

Par délibération en date du Mardi 12 Mars 2013, le comité directeur du SIEGVO a accepté l'adhésion des communes DE ANCY-SUR-MOSELLE, DORNOT et NOVEANT-SUR-MOSELLE.

Toutefois, seules les communes de DORNOT (délibération du 14 Mars 2013) et ANCY-SUR-MOSELLE (délibération du 8 avril 2013) ont sollicité leur adhésion au SIEGVO à compter du 1^{er} Janvier 2014.

VU l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal,

- Accepte l'adhésion des communes DE ANCY-SUR-MOSELLE et DORNOT au SIEGVO.

Résultat du vote :

Pour = 18

Contre = 0

Abstentions = 0

DELIBERATION N° 42 : REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et modifié par la loi n° 2012-1563 du 31 Décembre 2012, prévoit que le nombre et la répartition des délégués au sein des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre sont établis :

- Soit de manière « automatique » conformément aux modalités définies par l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Soit, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, après accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale (majorité qualifiée). Cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune. Chaque commune doit disposer d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué, de manière automatique, en application des dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est ainsi prévu, qu'au plus tard le 30 Juin 2013, les communes membres des EPCI à fiscalité propre doivent avoir délibéré sur la nouvelle répartition des sièges.

Pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, le nombre total de sièges est limité à 43 sièges en l'absence d'accord entre les communes.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la composition de l'Assemblée délibérante calculée de manière automatique (en l'absence d'accord entre les communes), conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Population municipale 2013	Délégués titulaires	% population	% assemblée délibérante
Amnéville	10 100	8	19,04 %	18,6 %
Rombas	9 937	8	18,73 %	18,6 %
Moyeuve-Grande	7 939	6	14,97 %	13,95 %
Marange-Silvange	5 842	5	11,01 %	11,63 %
Clouange	3 907	3	7,37 %	6,98 %
Sainte-Marie-aux-Chênes	3 795	3	7,15 %	6,98 %
Vitry-sur-Orne	2 898	2	5,46 %	4,65 %
Rosselange	2 897	2	5,46 %	4,65 %
Montois-la-Montagne	2 364	2	4,46 %	4,65 %
Pierrevillers	1 495	1	2,82 %	2,33 %
Roncourt	834	1	1,57 %	2,33 %
Bronvaux	527	1	0,99 %	2,33 %
Moyeuve-Petite	507	1	0,96 %	2,33 %
	53 042	43	100 %	100 %

En cas d'accord à la majorité qualifiée, il est possible de répartir entre elles jusqu'à 10 sièges supplémentaires, soit un maximum de 53 sièges.

Cet éventuel accord devant intervenir entre les communes doit respecter les règles suivantes :

- Chaque commune devra respecter, à minima, d'un siège ;
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges ;
- Cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune.

Lors de sa séance du 25 mars 2013, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est prononcé en faveur d'un accord amiable portant sur une répartition de 53 délégués communautaires entre les communes membres, sur la base d'un accord entre les communes, selon le tableau ci-après, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Communes	Population municipale 2013	Délégués titulaires	% population	% assemblée délibérante
Amnéville	10 100	8	19,04 %	15,09 %
Rombas	9 937	8	18,73 %	15,09 %
Moyeuvre-Grande	7 939	7	14,97 %	13,21 %
Marange-Silvange	5 842	5	11,01 %	9,43 %
Clouange	3 907	4	7,37 %	7,55 %
Sainte-Marie-aux-Chênes	3 795	4	7,15 %	7,55 %
Vitry-sur-Orne	2 898	3	5,46 %	5,66 %
Rosselange	2 897	3	5,46 %	5,66 %
Montois-la-Montagne	2 364	3	4,46 %	5,66 %
Pierrevillers	1 495	2	2,82 %	3,77 %
Roncourt	834	2	1,57 %	3,77 %
Bronvaux	527	2	0,99 %	3,77 %
Moyeuvre-Petite	507	2	0,96 %	3,77 %
	53 042	53	100 %	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le principe de la répartition des délégués communautaires au sein du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle selon le tableau présenté ci-dessus, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire Michel VOLLE

- ENTERINE le principe de la répartition des délégués communautaires au sein du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle selon le tableau présenté ci-dessus, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Résultat du vote :

Pour = 18

Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 43 : ADHESION DES COMMUNES d'ALLAMONT-DOMPIERRE, HAGEVILLE ET SAINT-JEAN-LONGUYON ET RETRAIT DE LA COMMUNE DE SERROUVILLE AU SIVU CHENIL JOLI BOIS DE MOINEVILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SIVU Chenil Joli Bois :

- D'adhésion des communes d'ALLAMONT-DOMPIERRE, HAGEVILLE et SAINT-JEAN-LONGUYON,
- De retrait de la commune de SERROUVILLE.

L'assemblée délibérante est amenée à formuler un avis sur ces demandes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à :

- l'adhésion des communes d'ALLAMONT-DOMPIERRE, HAGEVILLE et SAINT-JEAN-LONGUYON,
- du retrait de la commune de SERROUVILLE.

au SIVU Chenil Joli Bois de MOINEVILLE.

Résultat du vote :

Pour = 18
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 44 : CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CURAGE DE L'ORNE

Le Maire explique que le SICO a décidé lors de sa séance du 11 avril 2013 de changer de nom.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'accepter le changement de nom du SICO en Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (SVEO).

Résultat du vote :

Pour = 18
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 45 : REPRISE DE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la renonciation de droit sur concession perpétuelle au nom de Mr HILBOLD à l'ancien cimetière de Montois-la-Montagne.

Cette concession a été restituée à la commune puis concédée à Mr JUGEL Charles pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 17 voix pour, Mr JUGEL ne prenant pas part au vote,

- Accepte la renonciation de droit sur concession perpétuelle au nom de Mr HILBOLD,
- Emet un avis favorable à concéder cette concession à Mr JUGEL Charles pour une durée de 30 ans.

Résultat du vote :

Pour = 17
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 46 : TIRAGE AU SORT PUBLIC POUR LA FORMATION DU JURY CRIMINEL 2013

Après tirage au sort public à partir de la liste électorale de la commune, sont désignés en vue de dresser la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2014 :

- BERTRAND Eric Daniel
Né le 7 Septembre 1969 à Jarny (54)
Gérant d'un café
Domicilié 25, Rue de la Mine 57860 MONTOIS LA MONTAGNE
- CROCE Christian
Né le 11 Avril 1942 à Marseille (13)
Retraité
Domicilié 16, rue du Général de Gaulle 57860 MONTOIS LA MONTAGNE
- KRIES Marie-Pierre Joseph ép. MARCHETTI
Née le 30 Avril 1953 à Joeuf (54)
Retraitée
Domicilié 2 Rue des Chardonnerets 57860 MONTOIS LA MONTAGNE
- LEUPOLD Marie-Laure ép. REGAZZI
Née le 6 Mai 1965 à Nancy (54)
Aide à domicile
Domiciliée 18, rue des Mésanges 57860 MONTOIS LA MONTAGNE
- SANFILIPPO Alexis
Né le 17 Mai 1984 à Moyeuve-Grande (57)
Prothésiste dentaire
Domicilié 49 Rue du 6 Septembre 57860 MONTOIS LA MONTAGNE

- VALLI Catherine ép. WACHOWIAK
Née le 28 Mai 1961 à Joeuf (54)
Assistante familiale
Domiciliée 24, rue des Chardonnerets 57860 MONTOIS LA MONTAGNE

Résultat du vote :

Pour = 18

Contre = 0

Abstentions = 0